

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**PRISE EN CHARGE D'UN HEBERGEMENT PAR LA
COLLECTIVITE DE CORSE POUR LE DEPLACEMENT DES
AGENTS DU SERVICE DE L'AUDIOVISUEL ET DU CINEMA
LORS DU FESTIVAL DE CANNES 2019**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen concerne la Direction de la culture et plus particulièrement la direction adjointe à l'audiovisuel, au cinéma et aux arts visuels. Il concerne la participation de la Collectivité de Corse au 72^{ème} Festival de Cannes qui se déroulera cette année du 14 au 25 mai 2019.

1- Contexte

Le Festival international du film de Cannes est, d'une part, le rendez-vous le plus important de l'année pour la création cinématographique, et, d'autre part, le point de rencontre de l'industrie du film, comptant plus de 12 400 professionnels en 2018 dont 3 900 producteurs, 3 300 acheteurs et distributeurs et 1 000 programmeurs de festivals.

Ce festival contribue au dynamisme de l'industrie mondiale du cinéma ; il constitue l'opportunité de rencontrer des professionnels, de négocier et d'avancer sur les projets cinématographiques favorisant l'échange interprofessionnel.

Visible sur le Marché du Film, sur le stand de la Commission Nationale Film France, chaque commission du film régionale valorise son territoire en vue de l'accueil de tournages, et profite de cette manifestation incontournable pour organiser des rencontres avec des producteurs, scénaristes et réalisateurs venus nombreux à ce festival et son marché à la renommée mondiale. C'est bien lors de ce rendez-vous que des projets se concrétisent et que des lieux de tournages sont valorisés afin d'attirer ces productions.

Si la Corse est une destination de plus en plus prisée comme terre d'accueil de tournages, avec en moyenne près de 1 000 jours de tournages par an (courts métrages, longs métrages cinéma, fictions télévisuelles et documentaires), ceci est le fruit d'une action continue depuis la création en 2003 de Corsica Pôle Tournages (bureau d'accueil membre du réseau Film France) et la mise en place d'un règlement d'aides cofinancé par le CNC depuis 2004.

Afin d'étayer le travail effectué ces dernières années, un bilan d'activité de Corsica Pôle Tournages est annexé au présent rapport.

Chaque année, les agents de la Collectivité répondent à pas moins d'une trentaine de rendez-vous individuels, participent au minimum à trois réunions (CNC, réseau des fonds d'aides et réseau des bureaux d'accueil des tournages) et assistent à plusieurs conférences et rencontres professionnelles.

Par ailleurs, la création cinématographique insulaire, forte de ce soutien, est depuis

quelques années plébiscitée par des sélections de films ou d'artistes soutenus par la Collectivité de Corse.

La sélection de films aidés récompense une politique culturelle forte et de qualité en faveur du secteur cinématographique. C'est l'occasion pour la Collectivité de faire la promotion de son action en termes de communication et de retombées médiatiques (exemple la couverture presse de la sélection du deuxième long métrage de Thierry de Peretti en 2017 a généré plus d'une cinquantaine d'articles de presse écrite que cela soit dans la presse généraliste ou spécialisée) où l'action de la Collectivité de Corse a été valorisée.

1- Représentation de la Collectivité de Corse pendant le Festival

Chaque année, l'ensemble des régions de France participe à cette manifestation et loue un stand propre (exemple : région Ile-de-France ou Sud PACA), soit par une présence sur le stand ombrelle de Film France qui regroupe tous les bureaux d'accueils de tournages de France métropolitaine et des territoires d'outre-mer, ceci permettant un partage des coûts (la Collectivité de Corse ayant d'emblée renoncé à prendre un stand distinct au regard du coût trop important, plus de 10 000 €).

Chaque délégation compte entre trois et huit agents : directeurs, chefs de service, agents techniques, agents des bureaux d'accueils... afin de présenter leurs actions dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel et de faire la promotion de leur territoire.

La Collectivité de Corse est représentée dans ce Festival depuis 2003, à l'exception de trois années en 2014, 2015 et 2016.

Les agents de la Direction de la Culture de la Collectivité de Corse participent à cette manifestation dans le cadre des missions qui leur sont dévolues, généralement sur une semaine et non sur la totalité de la durée du festival (pour rentabiliser le déplacement).

Cela concerne :

- un agent du service de l'Audiovisuel et du Cinéma qui représente le service, assure une présence aux demandes de rendez-vous, participe aux réunions du CNC, du réseau des fonds d'aides et des bureaux d'accueil des tournages.
- un agent du Pôle tournages qui assure une permanence sur le stand des régions (Film France) de 10H00 à 19H00 et participe à la réunion des bureaux d'accueil des tournages.
- un agent de la Cinémathèque de Corse qui doit assister aux projections de la Semaine de la Critique du Festival dont la Cinémathèque de Corse est partenaire. En effet, la Corse est seule, avec la Cinémathèque française à Paris, à bénéficier de ce partenariat prestigieux qui permet au public insulaire de découvrir ces films en avant-première (quelques jours après le festival de Cannes) bien en amont de leur distribution en salles avec la participation du Délégué Général de la Semaine de la Critique, M. Charles TESSON. L'agent doit donc ramener en Corse les films qui seront projetés à Portivechju à la clôture du festival (pour ce faire un déplacement en bateau avec véhicule est

indispensable au regard du volume de cartons à transporter).

1- Problématique de la prise en charge des frais d'hébergement des agents

Les frais relatifs à l'hébergement des agents sont toujours problématiques pour ce festival car les logements sont rares et très onéreux, les tarifs étant bien supérieurs au taux de remboursement accordé par la Collectivité de Corse.

Le tarif des hôtels (2 étoiles en centre-ville de Cannes) est en moyenne de 280 € la nuit par personnes. Le tarif moyen de nuitée de location d'un appartement de type T3 (logement de 3 personnes) est en moyenne de 200 € par personne, celui d'un T2 (logement de 2 personnes) est de 180 € la nuitée par personne.

En 2018, l'Assemblée de Corse avait validé (délibération n° 18/115 AC du 27 avril 2018) le principe de la location par la Collectivité de Corse d'un appartement de type T2 pour une semaine durant le Festival de Cannes sur la base d'un prix maximum de location de 3 500 € la semaine.

In fine, le service a pu trouver une location d'un T2 de 35 m² du 12 au 19 mai 2018 pour la somme de 1 500 € TTC.

En effet, seuls deux agents s'étaient déplacés (la chef de service ayant assumé pour le compte de la Cinémathèque de Corse le rapatriement des films), un agent ayant été logé dans la chambre et l'autre dans le séjour disposant d'un canapé-lit.

Cette année, il convient que trois agents puissent se rendre au Festival du 17 mai au 24 mai 2019 :

- ✓ Jean-François Vincenti, conseiller cinéma.
- ✓ Nathalie Gresse, responsable du Pôle Tournages.
- ✓ Antoine Filippi, nouveau directeur de la Cinémathèque, en fonction à partir du 2 mai 2019.

Afin de disposer d'une marge de manœuvre de sécurité au regard de la forte demande en vue de la location d'un T3, il convient donc de prévoir un plafond de location d'au moins 4 000 € la semaine.

1- Précisions quant au coût global du déplacement au Festival de Cannes

A titre d'indication, le coût global du déplacement au Festival de Cannes comprend les frais de transport, d'hébergement et de restauration des agents, ainsi que les frais de participation au stand ombrelle et les accréditations au festival détaillé comme suit :

Récapitulatif du coût du déplacement au Festival de Cannes	Montant
2 A/R avion Ajaccio - Nice	320 €
Un A/R bateau + véhicule Portofino ou Ajaccio-Nice	200 €
Indemnisation repas pour 7 jours pour 3 agents à 15,25 €	640 €
Location appartement T3 pour 3 agents (estimatif)	4 000 €
Participation au stand ombrelle Film France	1 670 €
Accréditations au festival	1 044 €

TOTAL	7 874 €
--------------	----------------

Cette nouvelle disposition de prise en charge de la location d'un appartement permettra aux agents de pouvoir effectuer dans des conditions normales, les missions qui leur sont dévolues.

Je vous prie donc d'autoriser la location par la Collectivité de Corse d'un appartement de type T3 pour une semaine durant le Festival de Cannes sur la base d'un prix maximum de location de **4 000 €** la semaine.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.